

7<sup>e</sup> SECT<sup>ON</sup> D'INFIRMIERS MILITAIRES

Déclaré de Bourberr <sup>de</sup> Joseph

1918

Monsieur le Maire

de Ayn



(Savoie)



Dole, le 2 juillet

1918

PLACE DE DOLE

N<sup>o</sup> 9699 | E

OBJET :

L'Officier d'Ad<sup>on</sup> de 1<sup>re</sup> classe Criolet  
 Commandant la 7<sup>e</sup> Section d'Infirmiers Militaires  
 à Monsieur le Maire  
 de Aryn  
 (Savoie)

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, avec tous les ménagements d'usage, prévenir la famille Bourbon (Monsieur Bourbon, père) (Madame F<sup>ve</sup> Bourbon) à Aryn (Savoie) du décès de :

Bourbon François, Joseph, soldat à la 7<sup>ème</sup> Section d'Infirmiers M<sup>us</sup>,  
 (Groupe de franc-tirailleurs 154<sup>e</sup>) 7<sup>ème</sup> matricule 1231 au recrutement de Chambéry  
 classe 1903, 7<sup>ème</sup> matricule au Corps B.1317 Mort pour la France,  
 le 29 Mai 1918 au Poste de secours de Gramery (Marne)

Je vous prie de vouloir bien présenter à la famille Bourbon les condoléances de Monsieur le Ministre de la Guerre et de me faire connaître à quelle date votre mission aura été accomplie.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.



Dans le cas où la famille Bourbon aurait quitté ou n'habiterait pas votre ville, je vous serais obligé de me retourner d'urgence le présent avis en m'indiquant sa nouvelle adresse.

Pièce jointe : Une feuille de renseignements à remplir et à retourner à la Section des Renseignements aux Familles 43 Avenue de la Motte Piquet Paris (7<sup>e</sup>).